

[Texte]

responsibilities. There were many agencies responsible. There was a commission for the environment, which carried out environmental assessment activities, but it did not have a legislative backing—sounds familiar.

The Department of Lands and Surveys was responsible for the management of conservation lands and exercised some land-based commercial activities. They operated, for example, some sheep and cattle stations in the high country and so on. It was also responsible for land use policy.

The Ministry of Works and Development was the government's contractor. It was also responsible for the town and country planning policy, which was largely implemented at the municipal level, and also responsible for water and soil conservation, which is their pollution control legislation.

The Department of Health, completely separate again, was responsible for air pollution control, waste management and toxic chemicals. The Department of Labour was responsible for dangerous goods management. The Department of Forestry had its environmental responsibilities relating to conservation forests. The Ministry of Agriculture and Fisheries had environmental responsibilities within their areas of authority.

In all, there were 41 different statutes which permitted the use of resources in New Zealand; unco-ordinated—there was no effort made prior to this time toward compatible objectives of these different statutes—they were just created as the need became apparent over the years. The whole system had relatively little public credibility.

What happened as a result of this by the Lange government was a complete restructuring. A new Environment Act was created which established the Parliamentary Commissioner for the Environment and the new Ministry for the Environment. With that, I would like to turn the mike over to Mr. McClymont to take it from there.

Mr. Robert McClymont (Director, Office of the Parliamentary Commissioner for the Environment of New Zealand): I would like to begin by saying how pleased I am to be here with you today and to say what a pleasure it is to be in Canada. I have not been in this part of the world before, and it is still overwhelming me, the sheer scale and size of this country—also, the sheer scale and size of the hospitality, the generous hospitality that has been given me. I have stayed overnight in Vancouver and have had several nights in Montreal. Last night Mr. Herity kindly showed me this beautiful city of Ottawa.

I am still coming to terms with this part of the world. When I spoke to John in Montreal about coming to Ottawa, the idea of driving down here appealed to me and I thought I would get a good feel for the countryside. I did

[Traduction]

l'environnement. Ses responsabilités étaient réparties entre de nombreux organismes. Il y avait une Commission de l'environnement, qui s'était chargée de l'évaluation environnementale, mais sans avoir de mandat législatif—cela me rappelle quelque chose.

Le ministère des Terres et des Relevés était chargé de la conservation des terres et se livrait également à quelques activités commerciales. Par exemple, il exploitait des élevages de moutons et de bétail dans les hautes terres. Il établissait également la politique à l'égard de l'utilisation des terres.

Le ministère de Travaux publics et du développement était l'entrepreneur du gouvernement. Il était également chargé de la politique d'urbanisme et d'aménagement, qui était mise en oeuvre, en grande partie, au niveau municipal, de même que de la conservation des eaux et du sol dans le cadre de la législation sur le contrôle de la pollution.

Le ministère de la Santé, qui était également une entité distincte, avait la responsabilité du contrôle de la pollution atmosphérique, de la gestion des déchets et des substances toxiques. Le ministère du Travail assurait la gestion des produits dangereux. Le ministère des Forêts, de son côté, détenait certaines responsabilités relatives à l'environnement dans le cadre de la conservation des forêts. Les ministères de l'Agriculture et des Pêches avaient également des responsabilités vis-à-vis de l'environnement dans leur champ de compétence.

Il existait en tout 41 lois différentes autorisant l'utilisation des ressources en Nouvelle-Zélande. Elles n'étaient absolument pas coordonnées, et aucun effort n'avait été fait pour leur donner des objectifs compatibles. On s'était contenté de les adopter au fur et à mesure des besoins, au cours des années. L'ensemble du système manquait de crédibilité aux yeux du public.

Le gouvernement Lange l'a entièrement restructuré. Il a adopté une nouvelle Loi sur l'environnement établissant le commissaire parlementaire de l'environnement et le nouveau ministère de l'Environnement. Là-dessus, je vais céder le micro à M. McClymont.

M. Robert McClymont (directeur, Bureau du Commissaire parlementaire pour l'Environnement, de Nouvelle-Zélande): Tout d'abord, je tiens à dire combien je me réjouis d'être ici avec vous aujourd'hui et de me trouver au Canada. C'est la première fois que je viens dans cette région du monde et j'ai été frappé par la grandeur de votre pays, de même que par l'hospitalité dont on a fait preuve envers moi. J'ai passé une nuit à Vancouver et plusieurs autres nuits à Montréal. Hier soir, M. Herity a eu la gentillesse de me faire visiter la belle ville d'Ottawa.

J'ai du mal à m'habituer à cette partie du monde. Lorsque j'ai parlé de venir à Ottawa, avec John, à Montréal, j'ai eu envie de me rendre ici en voiture pour voir à quoi ressemblait le paysage. Je ne m'étais pas rendu